



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons individuelles

Question écrite n° 114979

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la construction de maison à base de bottes de paille. Un producteur de plantes médicinales pratiquant l'agriculture biologique s'est bâti une maison en bottes de paille. L'ossature est en sapin et mélèze, comblée avec des bottes de paille. Puis celle-ci a été enduite, à l'intérieur et à l'extérieur, d'un mélange de chaux et de sable laissant respirer la maison. L'isolation est ainsi exceptionnelle. La fabrication de cette maison représente un avantage écologique car la fabrication de la paille réclame 50 fois moins d'énergie que celle du béton. Il existerait déjà entre 200 et 400 maisons ainsi faites en France, et entre 1 000 et 2 000 aux États-Unis. Il s'agit la plupart du temps d'autoconstruction. Avant d'inscrire la maison en paille à leurs catalogues, les constructeurs attendent l'établissement de règles professionnelles. Un réseau des hommes de paille s'est récemment constitué pour militer en ce sens. En conséquence, il lui demande si elle prévoit de soutenir ces fabrications de maison à base de bottes de paille afin de promouvoir les actions de développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114979

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 27